



Chevilly

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Commune de CHEVILLY

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le

ID : 045-214500936-20241127-DEC_2024_050-CC



DÉCISION DU MAIRE N° 50/2024

**Objet : Achat public
Fourniture et remplacement de circulateur
sur la chaufferie du groupe scolaire
Société Alfroy Dépannage Chauffage**

Le Maire de la commune de CHEVILLY,

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article l'article L.2122-22 ;
Vu la délibération n°2020/027 du Conseil Municipal en date du 16 juin 2020, relative aux
délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal ;
Considérant la proposition financière de la société Alfroy Dépannage Chauffage ;*

DÉCIDE

Article 1^{er} : De signer la proposition financière de la société Alfroy Dépannage Chauffage ayant son siège social 58 rue du Poirier Rond – 45000 ORLEANS, pour la fourniture et le remplacement d'un circulateur sur la chaufferie du groupe scolaire, pour un montant de 5 290,00 € HT, soit 6 348,00 € TTC.

Article 2 : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la commune.

Article 3 : Madame la Directrice des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Fait à Chevilly, le 27 novembre 2024

**Le Maire,
Hubert JOLLIET**

